



CAP locale n°1 – notation

18 juin 2012

le compte-rendu CGT

Déclaration des élu(e)s CGT

Aujourd'hui, cette CAP clôt pour la catégorie A la fin du cycle local de notation 2012 et, par la même occasion, celle de la notation chiffrée telle que nous la connaissons.

Rappelons que la CGT Finances Publiques est attachée au principe d'une notation de carrière, notation établie sur la base de la détention d'un grade et d'un échelon et non sur une quelconque comparaison des agents entre eux, et avec des valorisations pouvant être accordées hors de toute forme de contingentement.

A partir de 2013, nous serons sous le régime de l'évaluation sans notation chiffrée. Sans préjuger de ce que seront les règles définitives de ce nouveau mode d'évaluation des agents à la DGFIP, nous pouvons d'ores et déjà exprimer notre inquiétude. Force est de constater que la direction générale n'a pas montré de volonté d'ouverture lors du groupe de travail du 31 mai 2012. Refus de conserver un repère pour l'agent par rapport au groupe par le maintien d'une note, absence totale de prise en compte des remarques exprimées par les syndicats lors de la réunion précédente...

Pour la CGT, la direction générale doit utiliser la possibilité qui lui est laissée par le décret de 2010 pour conserver une notation chiffrée et l'inscrire dans les statuts particuliers des agents des finances publiques.

S'agissant de la CAP de ce jour, les élus CGT rappellent leur rejet du contingentement qui enferme les possibilités de bonifications de carrière dans un cadre contraint. Ainsi, du fait de ce contingentement, nous allons devoir défendre les dossiers de nos vingt collègues alors que la CAP ne pourrait donner satisfaction qu'à un nombre très limité de recours. Aussi, nous voterons CONTRE toute proposition qui ne donnerait pas satisfaction à la demande de l'agent.

Au travers de l'examen de certains dossiers de cette CAP, c'est aussi l'état de nos services et celui des relations hiérarchiques qui transparaît. Entre les suppressions d'emplois et l'accumulation des réformes, les agents subissent un niveau de pression inacceptable dans les postes et services du département, parfois aggravée par des comportements hiérarchiques inadaptés. La CGT alerte à nouveau la direction sur cette dégradation et met en garde contre ce que le rapporteur de la commission des finances de l'assemblée nationale appelait « *risque de syndrome France Télécom à la DGFIP* ». Au travers des recours étudiés aujourd'hui, il vous appartiendra de veiller à réparer les injustices et redonner un peu d'espoir aux agents.

Enfin, nous profitons de cette CAP pour faire référence à la lettre que notre secrétaire général a adressée le 7 juin au directeur général pour lui demander l'arrêt des prélèvements des jours de carence en cas de congés de maladie. Cette demande rejoint celle que nous vous avons faite lors du dernier comité technique local. Dans l'attente de la réponse du directeur général, mais aussi celle de la ministre de la fonction publique, nous vous demandons à nouveau de ne pas opérer de prélèvements de jours de carence sur la paie de juin 2012 des agents de la DRFIP 35.

En réponse aux déclarations liminaires, la direction a renvoyé l'ensemble des sujets généraux au niveau

national sans apporter de réponse.

Sur la question des jours de carence, la réponse a été : « *nous n'avons pas reçu de consigne de suspension des prélèvements, donc nous continuons* ».

Le président de la CAP a défendu le contingentement « *qui amène les chefs de service à un examen comparatif entre les agents, c'est la logique du dispositif* ».

Révisions de notation :

Cette année encore, les dossiers ont été étudiés en différenciant les filières. Les règles restent différentes. Par exemple, en filière fiscale, il est possible d'accorder des bonifications de 0,06 en CAP locale, alors que pour la gestion publique, seuls les 0,02 sont permis.

Dans le cadre du contingentement, il est constaté que les attributions des mois d'avancement se font différemment selon les filières, mais également à l'intérieur de chaque filière en fonction des notateurs.

En **filière fiscale**, 2 dossiers d'inspecteurs ont été examinés.

- un agent obtient une majoration à 0,02

En **filière gestion publique**, 1 dossier d'inspecteur a été examiné.

Cet agent n'obtient pas satisfaction.

L'étude et la défense des dossiers a permis de mettre en évidence les difficultés des agents dans des postes et des services exsangues en raison des suppressions d'emplois, de l'empilement des réformes et des charges de travail en hausse.

Pour chaque dossier, la CGT a systématiquement voté en faveur des demandes des agents.

Nous invitons les agents n'ayant pas obtenu satisfaction à continuer leur démarche de contestation en présentant un recours en CAP nationale. Cette possibilité est ouverte aux agents issus des deux filières. Nos élus et militants sont à votre disposition pour vous aider à le faire et pour vous représenter et vous défendre en CAP nationale.

Les élus CGT à la CAP locale :

- Brigitte ELIOT – Bée GRANDAIS